

NUMERO : 2025-383

Arrêté du Maire
Portant désignation exceptionnelle du président de séance
du Comité Social-Territorial du 06 juin 2025

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux,

Vu le règlement intérieur du Comité Social-Territorial de la Ville de Sarcelles adopté lors de la séance du 16 juin 2023,

Vu l'impossibilité pour M. Patrick Haddad, Maire de Sarcelles et Président habituel du Comité Social-Territorial, de présider la séance du CST prévue le 06 juin 2025,

Décide :

Article 1 — Remplacement du président de séance

En raison de l'empêchement de M. Patrick Haddad, Maire de Sarcelles et Président habituel du Comité Social-Territorial, la séance du Comité Social-Territorial prévue le 06 juin 2025 sera exceptionnellement présidée par M. Simakala, Adjoint au Maire, conformément à l'article 14 du règlement intérieur du CST.

Article 2 — Communication de la décision

La présente décision sera communiquée à M. Simakala, Adjoint au Maire, ainsi qu'aux membres du Comité Social-Territorial de la Ville de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 05 juin 2025.

Le Maire
Patrick HADDAD

